

FACTURATION DES FORMATIONS

Vous êtes agriculteur

(responsable d'exploitation agricole, associé...)

Formations prises en charge par Vivéa*.

Une participation des stagiaires de 7€ à 35€ par jour pourra être demandée, en fonction des financements. En cas d'absence le jour de la formation, cette participation sera quand même facturée. Pour les non-adhérents, des frais administratifs de 30€/formation seront demandés en plus.

*Attention : vous devez être à **jour de vos cotisations MSA**, autrement la formation vous sera directement facturée à hauteur de 100€/j.

De même, vous devez vous assurer en amont de la formation que vous n'avez **pas atteint le plafond de 2250€** de prise en charge fixé par Vivéa. Au-delà de ce plafond, les formations proposées par le GAB seront toujours accessibles :

- gratuitement dans la limite d'une formation/personne/an pour les adhérents (la participation "stagiaire" reste à votre charge),
- payantes à hauteur de 100€/j.

Vous êtes porteur de projet d'installation

Trois possibilités en fonction des formations et de votre statut :

1) s'inscrire dans un parcours PPP.

Dans le cas d'un parcours PPP, votre CEPPP vous accompagnera pour obtenir les pièces justificatives afin de pouvoir être finançable par VIVEA.

Une participation des stagiaires de 7€ à 35€ par jour pourra être demandée, en fonction des financements.

2) faire financer sa formation via d'autres sources de financements :

Compte Personnel de Formation (CPF), OPCA, Pôle Emploi, FAFSEA...

3) se faire accompagner par le GAB 85.

Si les possibilités 1 et 2 ne sont pas envisageables, les formations seront facturées 100€/journée de formation.

=> Dans tous les cas, merci de nous contacter au minimum 1 mois avant la formation pour que l'on trouve la solution la plus appropriée

Vous êtes salarié agricole

Formations facturées 150€/jour.

En tant qu'entreprise agricole, les frais de formation de vos salariés sont pris en charge par OCAPIAT. L'organisme prend en charge 45% du total :

- coûts pédagogiques
- salaire des salariés
- déplacement et repas.

Au final, le reste à votre charge correspond à la participation habituelle (entre 0 et 35€/j).

Apprentis agricoles

Gratuit pour un apprenti ou un stagiaire accompagnant un agriculteur sur la formation.

Participation de 7€ à 35€ par jour pour un apprenti agricole n'étant pas accompagné.

Inscription obligatoire dans tous les cas.

Vous êtes un autre professionnel



Formations facturées 175€/jour* (soit 25€/h).

*Le GAB 85 est référencé par **Datadock**, facilitant la prise en charge pour les salariés ne dépendant pas de Vivéa.

Renseignez-vous, **avant la formation**, auprès de votre OPCA pour obtenir une prise en charge.

Autres statuts

Nous consulter :
accueil@gab85.org
02 51 05 33 38